



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/040

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET ANNEXE AERODROME – EXERCICE 2019**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 40

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 13

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 juin 2020

**Le 12 juin de l'année deux mille vingt à
18h30**

à Léognan – Espace Georges Brassens

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	A		DUFRANC Michel (Maire)	P	
DANNÉ Philippe (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRERE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		CLÉMENT Bruno (Maire)	P	
LEMIRE Jean-André (Maire)	P		FATH Bernard	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BLANQUE Thierry	A		MOUCLIER Jean-François	P	
CANADA Béatrice	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYE Philippe	P		PREVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
LALANDE Bernadette	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. DUFRANC	HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BETENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
BONNETOT Aurore	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/040

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET ANNEXE AERODROME – EXERCICE 2019**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu** le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,
- Vu** la délibération n° 2020-041 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe aérodrome pour l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- L'exécution du budget pour l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Il appartient au Conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion du budget annexe aérodrome, dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/040

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
BUDGET ANNEXE AERODROME – EXERCICE 2019**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe aéroport, dressé pour 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Atteste que le compte de gestion reprend les équilibres financiers suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	110 102,68	G	163 550,38	G-A	53 447,70
	Section d'investissement	B	13 147,73	H	27 714,97	H-B	14 567,24

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	236 293,34 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	19 040,79 (si excédent)

		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	123 250,41	Q= G+H+I+J	446 599,48	=Q-P	323 349,07

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	50 752,50	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	50 752,50	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	110 102,68	= G+I+K	399 843,72		289 741,04
	Section d'investissement	= B+D+F	63 900,23	= H+J+L	46 755,76		-17 144,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	174 002,91	= G+H+I+J+K+L	446 599,48		272 596,57

Fait à Martillac, le 12 juin 2020

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement


